

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental  | Mesures d'insertion du projet   |
|--------------|----------------|---|---|---|
| 21           | AG             | Traversée d'un espace agricole réparti en ilots d'exploitation pour la plupart de bonne taille sur des terrains à la topographie favorable : déstructuration complète du parcellaire.     | Maintenir le potentiel agricole.  | Aménagement foncier.<br>Réorganisation du réseau de voiries.  |
| 22           | AG             | Traversée d'un secteur au relief plus vallonné avec parcellaire plus petit, et boisements sur les versants.<br>Nombreux reliquats de parcelles enclavés entre la ligne et les boisements. | Limiter la perte de potentiel agricole.   | Aménagement foncier.<br>Conservation de la vocation agricole des enclaves les plus grandes.   |
| 23           | UH             | Emprise sur un terrain communal de football à Montcarra.  | Permettre la poursuite de l'activité.   | Mesure compensatoire permettant le déplacement du terrain.  |
| 24           | UH             | Passage à proximité du bâti du hameau "La Ranche" (Faverges-de-la-Tour) en déblai moyen.  | Atténuer les effets sur le cadre de vie.  | Indemnisation et mise en place de mesures d'isolement acoustique et visuel.   |
|              | UH             | Risque d'altération du cadre de vie de 37 habitations environ situées à proximité du projet.  | Atténuer les effets sur le cadre de vie.  | Paysagement de proximité (en relation avec les mesures de protection acoustique éventuellement nécessaires).  |
|              | UH             | Emprise du projet sur 6 habitations.  | Indemniser les propriétaires.   | Acquisition.  |
| 25           | BR             | Habitations (environ 7) du secteur du Val d'Enfer (Montcarra) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 26           | BR             | Habitations (2) au lieu-dit "L'Enfer" (Rochetoirin) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 27           | BR             | Habitations (2) au lieu-dit "La Modurière" (Rochetoirin) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 28           | BR             | Habitations (4) aux lieux-dits "Saint-Vivant" et "Chantilin" (Saint-Jean-de-Soudain) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 29           | BR             | Habitations (environ 10) aux lieux-dits "Chatainelet" et "Les Paleteaux" (La Chapelle-de-la-Tour) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 30           | BR             | Habitations (environ 6) au lieu-dit "Les Fontaines" (La Chapelle-de-la-Tour) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
| 31           | BR             | Habitations (environ 5) au lieu-dit "Les Plagnes" (La Chapelle-de-la-Tour) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.  | Réalisation d'une protection acoustique à la source (merlon ou écran).  |
|              | BR             | 7 habitations isolées soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Protection acoustique adaptée ou indemnisation.   |
| 32           | PA             | Passage en remblai dans un site ouvert et visible depuis le bâti de Montcarra, à l'entrée du Val d'Enfer.<br>Intersection avec une voirie.  | Atténuer la perception visuelle de la ligne et proposer un réaménagement global du site tenant compte des contraintes hydrauliques. | Réalisation de modèles de terrain avec adoucissement des terrassements au terrain naturel compatible avec le champ d'inondation et la compressibilité du site.<br>Végétalisation et plantations d'ensemble des talus. |
| 33           | PA             | Impact visuel fort de l'entrée en déblai.   | Atténuer l'artificialisation des talus.   | Végétalisation des talus et risbermes avec prolongement sur le versant naturel.   |
| 34           | PA             | Rétablissement de la RD16 au-dessus du projet.  | Atténuer l'impact visuel.   | Réalisation d'un modèle paysager permettant un raccordement doux avec le terrain naturel (étude locale).  |
| 35           | PA             | Perception visuelle du projet situé en léger remblai dans un paysage ouvert (cuvette des Plagnes) sur la Chapelle-de-la-Tour.<br>Altération d'un paysage traditionnel de campagne.        | Atténuer l'impact visuel.   | Adoucissement adapté des talus des merlons de protection en fonction des emprises disponibles.  |



|   |  |
|---|--|
| <p><b>Rappel des principaux enjeux et sensibilités de l'environnement</b></p>         | <p>Le fuseau d'étude assure la transition entre le plateau des Terres Froides et la plaine fluvio-glaciaire de la Bièvre et du Guiers. Les reliefs molassiques présentent des risques potentiels d'instabilité.</p> <p>Le secteur marqué par le passage de la RN75 est caractérisé par diverses sensibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présence d'un site patrimonial avec le château de Faverge-de-la-Tour,</li> <li>- un axe de communication important avec des zones d'activités qui le bordent,</li> <li>- le relief de la butte du Molard,</li> <li>- l'étang d'Evrieu pour son intérêt écologique.</li> </ul> <p>La plaine de la Bièvre est marquée par son inondabilité et la présence de zones humides remarquables au plan écologique. Elle constitue une réserve aquifère qui est notamment exploitée par le captage Aostes-Granieu pour l'alimentation en eau potable.</p> <p>Globalement le bâti apparaît très dispersé avec des regroupements plus marqués sur Aoste et Chimilin.</p> <p>L'extrémité est du projet est marquée par le jumelage avec l'A43.</p> <p>L'agriculture dispose de bonnes potentialités avec, pour la plaine de Bièvre, une céréaliculture dominante et une diversification vers des cultures spécialisées (tabac...).</p> |
| <p><b>Evaluation globale du projet par rapport aux enjeux et aux sensibilités</b></p> | <p>Bien que la solution proposée soit assez proche du château de Faverges, l'abaissement du profil en long permet de limiter les relations visuelles avec l'ouvrage lors du franchissement de la RN75 et de l'insertion dans la butte du Molard.</p> <p>Cette localisation du tracé présente l'avantage également d'éviter une grande partie des zones potentiellement instables et de ne pas perturber l'étang d'Evrieu.</p> <p>La descente vers Aoste ne peut éviter complètement le bâti de proximité qui se trouve lui-même dispersé.</p> <p>Dans la plaine de la Bièvre, le projet minimise les impacts en se calant au nord d'une zone humide et en évitant de recouper l'A43. Les ouvrages de décharges répartis dans le champ d'inondation de la Bièvre assurent la conservation des écoulements en période de crues.</p> <p>Par contre, le tracé ne peut éviter de recouper les périmètres de protection éloignée et rapprochée du captage pour l'alimentation en eau potable d'Aoste / Granieu. Les dispositions adoptées doivent assurer une protection optimale de la ressource.</p>   |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental  | Mesures d'insertion du projet  |
|--------------|----------------|---|---|--|
| 1            | GG             | Passage en déblai à flancs de versant potentiellement instable, en face du lieu-dit "La Ruat".  | Assurer la stabilité des talus et du versant en phase travaux et à long terme.  | Stabilisation du versant par drainage adapté.<br>Mise en place éventuelle de masques sur les talus.  |
| 2            | GG             | Franchissement en déblai profond de zones constituées par des matériaux de qualité géotechnique moyenne.  | Assurer la stabilité des talus des déblais.   | Mise en place éventuelle de masques drainants.   |
| 3            | HG             | Franchissement en remblai des périmètres de protection éloignée et rapprochée du captage pour l'alimentation en eau potable d'Aoste/Granieu.        | Préserver la ressource de l'aquifère.<br>Conserver la qualité de l'eau.   | Collecte des eaux et rejet hors des périmètres de protection ou vers un bassin de rétention muni d'un dispositif d'épuration.<br>Préservation de la couverture protectrice du sol.<br>Précautions particulières en phase chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mesures spécifiques au stationnement et à l'entretien du matériel,</li> <li>- stockage des carburants et huiles exclus dans les périmètres et à l'amont hydraulique,</li> <li>- mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte, et d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.</li> </ul> |
| 4            | HG             | Passage dans le bassin versant de l'étang d'Arlacot, conduisant à une interception des écoulements superficiels qui participent à son alimentation. | Maintenir l'alimentation de l'étang.<br>En phase travaux, éviter l'arrivée de matières en suspension et des polluants dans l'étang. | Etude de détail des besoins réels et des possibilités de restitution des eaux superficielles drainées par le projet.<br>Précautions particulières en phase travaux : collecte des eaux dans un bassin de décantation, stockage des engins et matériels polluants hors du bassin versant...   |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés  | Objectif environnemental   | Mesures d'insertion du projet  |
|--------------|----------------|--|--|--|
| 5            | HY             | Interception d'un bassin versant par un déblai.  | Collecter les eaux de ruissellement et maîtriser les rejets en quantité et en qualité.   | Mise en place de dispositifs de drainage adaptés et d'un bassin de régulation en sortie de déblai.   |
| 6            | HY             | Interception d'un bassin versant par un déblai dans la butte du Mollard.   | Collecter les eaux de ruissellement et maîtriser les rejets en quantité et en qualité.   | Mise en place de dispositifs de drainage adaptés et d'un bassin de régulation en sortie de déblai.   |
| 7            | HY             | Franchissement du ruisseau de la Vie, de la Bièvre et de leur champ d'inondation.  | Assurer le transit des écoulements pour une crue centennale. Minimiser l'exhaussement du niveau d'eau dans tout le champ d'inondation. | Mise en place d'ouvrages de franchissement et de décharge adaptés.   |
| 8            | HY             | Franchissement du ruisseau de Guindan.   | Assurer le transit des écoulements.  | Mise en place d'un ouvrage hydraulique de franchissement adapté.   |
| 9            | MN             | Traversée de secteurs bocagers avec risque d'impacts indirects lors des opérations de remembrement.  | Conserver la structure bocagère diversifiée.   | Prise en compte de l'enjeu biologique lors des pré-études d'aménagement foncier.   |
| 10           | MN             | Traversée du fond alluvial de la Bièvre avec emprises et risque de perturbations du fonctionnement hydraulique d'un milieu original.   | Limitier les emprises et éviter les perturbations du milieu. Assurer la transparence hydraulique du projet.                            | Mise en place d'ouvrages hydrauliques et d'ouvrages de décharge de dimensionnement et de localisation adaptés. Base de remblai en matériaux drainants. |
| 11           | AG             | Traversée d'un espace agricole aux ilots d'exploitation encore assez grands malgré l'accentuation du relief et la présence de boisements. Voirie locale prise en enfilade par le projet. Emprise importante en déblai à l'ouest du fait de l'approfondissement du projet.  | Réduire surtout l'effet de coupure. Faciliter les échanges.  | Aménagement foncier. Restructuration du réseau de voies des dessertes.   |
| 12           | AG             | Localement, emprise sur un grand ilot d'exploitation (6 ha) mais en bordure de celui-ci.   | Compenser la perte de surface.   | Aménagement foncier.   |
| 13           | AG             | Traversée d'un secteur morcelé au parcellaire petit et moyen, avec présence de boisements, sur un relief de croupe et de thalweg : déstructuration assez marquée du parcellaire.   | Reconstituer le potentiel agricole.  | Aménagement foncier.   |
| 14           | AG             | Emprise sur un secteur agricole de bonne valeur agronomique et remembré sur une topographie favorable, au parcellaire d'exploitation de taille moyenne (2 à 3 ha) avec quelques grands ilots (15 ha). Déstructuration complète et morcellement du parcellaire dont deux ilots de grande taille. Coupure de réseaux d'irrigation au droit de Leyssin. | Reconstituer le potentiel agricole. Maintenir la fonctionnalité des réseaux.   | Aménagement foncier. Restructuration des réseaux d'irrigation.   |
| 15           | AG             | Jumelage au plus près avec A43 créant une bande relativement étroite (70 m) entre l'autoroute et la ligne.   | Maintien autant que possible la vocation agricole de ces terrains pour éviter leur urbanisation éventuelle.                            | Aménagement foncier pour reconstituer des unités d'exploitation viables.   |
| 16           | UN             | Passage à proximité du bâti du hameau "La Ranche" (Faverge-de-la-Tour) en déblai moyen.  | Atténuer les effets sur le cadre de vie.   | Indemnisation et mise en place de mesures d'isolement acoustique et visuel.  |
|              | UN             | Risque d'altération pour environ 50 habitations situées à proximité du projet.   | Atténuer les effets sur le cadre de vie des habitations.   | Paysagement de proximité complète éventuellement par des mesures de protection acoustiques si nécessaire.  |
|              | UN             | Emprise du projet sur 12 habitations.  | Indemniser les propriétaires.  | Acquisition.   |



|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel des principaux enjeux et sensibilités de l'environnement</b>         | <p>Le fuseau d'étude recoupe le Guiers puis s'inscrit dans la plaine localement compressible d'Avressieux. Il se prolonge par la traversée des collines molassiques de l'Avant-pays Savoyard et du chaînon calcaire de Dullin.</p> <p>Le Guiers représente, avec son champ d'inondation, une zone sensible vis-à-vis de l'écoulement des crues.</p> <p>Les enjeux du milieu naturel portent essentiellement sur le versant ouest de la chaîne de Dullin pour son intérêt ornithologique, et, dans une moindre mesure, sur le bocage de l'Avant-pays Savoyard près de Vêrel-de-Montbel (enjeu moyen).</p> <p>La base de loisirs de Romagnieu et la zone d'activités de Belmont-Tramonet représentent des enjeux forts du milieu humain. A l'ouest du Guiers, le bâti se trouve assez dispersé, tandis qu'à l'est, il est quasiment absent de la dépression, se concentrant sur les côtières voisines.</p> <p>Au plan agricole, la plaine du Guiers et la plaine d'Avressieux (hors secteur du marais), présentent de bonnes potentialités et une agriculture dynamique (assez grand parcellaire et drainage). La complémentarité des terrains de plaine (céréales) et de coteaux (herbages) donne à ce secteur une sensibilité particulière.</p> <p>Le paysage ouvert des plaines du Guiers et d'Avressieux contraste avec le paysage cloisonné du bocage de Vêrel-de-Montbel et le relief massif de la montagne de Dullin.</p> |
| <b>Evaluation globale du projet par rapport aux enjeux et aux sensibilités</b> | <p>Dans la plaine du Guiers, le tracé est calé entre l'A43, au sud, et la base de loisirs de Romagnieu, au nord. Un aménagement spécifique limitera les perceptions visuelles du projet depuis la base de loisirs. La réalisation d'une estacade pour franchir le Guiers et la décharge permet de respecter les contraintes hydrauliques.</p> <p>A l'est du Guiers, le tracé passe en limite de la zone d'activités de Belmont-Tramonet. Dans ce secteur, l'impact agricole est fort car le tracé recoupe des sols de bonne qualité sur 4 km environ. Le tracé recoupe ensuite la zone compressible du marais d'Avressieux.</p> <p>Au-delà, le tracé s'inscrit en tunnel. Cette disposition permet ainsi de s'affranchir du bâti dispersé de Vêrel-de-Montbel et de conserver la qualité des milieux naturels.</p> <p>Sous le chaînon de Dullin, le projet est susceptible de recouper des réseaux karstiques sensibles.</p>   |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental   | Mesures d'insertion du projet   |
|--------------|----------------|---|--|---|
| 1            | GG             | Franchissement de la zone compressible du marais d'Avressieux.  | Assurer la stabilité de la plate-forme.<br>Maintenir les conditions de circulation d'eau.  | Réalisation adaptée du remblai (phasage de l'exécution, substitution de matériaux, préchargements, drains verticaux, ...).<br>Utilisation de matériaux drainants en substitution et en base de remblai.   |
| 2            | GG             | Traversée d'une décharge d'ordures ménagères en rive droite du Guiers.  | Assurer le franchissement de la décharge.  | Réalisation d'un ouvrage de franchissement adapté (estacade) et précautions particulières en phase travaux.   |
| 3            | HG             | Perturbation éventuelle de l'environnement hydrogéologique : risque d'augmentation de la turbidité des eaux et de pollution en phase travaux ; interception de réseaux karstiques avec risque de débouillage. | <p>Limiter les perturbations hydrogéologiques.</p> <p>Maîtriser les risques de pollution (notamment en phase chantier).</p> <p>Gérer les rejets, notamment les venues d'eau importantes et les débouillages éventuels.</p> <p>Maintenir l'alimentation en eau des populations.</p> | <p>Récupération des eaux interceptées afin de compenser les pertes de débit d'étiage des sources éventuellement concernées.</p> <p>Dispositifs de décantation et filtrage en phases travaux et définitive.</p> <p>Mise en place de dispositifs de surveillance et d'alerte.</p> <p>Mise au point de moyens de substitution pour l'alimentation en eau potable, éventuellement nécessaire en cas de perturbations importantes.</p> |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental  | Mesures d'insertion du projet  |
|--------------|----------------|---|---|--|
| 15           | AG             | La partie Est de la plaine d'Avressieux présente encore des sols de bonne valeur agronomique mais les boisements y sont plus nombreux et étendus. Le terroir agricole y est de ce fait morcelé. Le projet traverse cet espace en déstructurant totalement le parcellaire car il ne peut suivre aucune limite naturelle existante. | Reconstituer un parcellaire d'exploitation satisfaisant.<br>Limiter les effets du chantier du tunnel. | Aménagement foncier.<br>Mesures spécifiques pour la période des travaux.   |
| 16           | BR             | Enclavement entre le projet et l'A43 d'un groupe d'habitations.   | Atténuer les effets de proximité et d'isolement.  | Paysagement de proximité.<br>Rétablissement des dessertes.   |
| 17           | PA             | Passage à proximité de la base de loisirs de Romagnieu (nuisance visuelle et acoustique).   | Rendre compatible les deux équipements et proposer un aménagement en rapport avec le site.            | Réalisation de modèles paysagers permettant d'isoler le projet.<br>Paysagement fort du projet et de ses abords.                |
|              | PA             | Risque d'altération du cadre de vie pour 6 habitations situées à proximité du projet.   | Préserver le cadre de vie des habitations.  | Paysagement de proximité compatible avec des éventuelles mesures de protection acoustique si nécessaire.                       |
|              | PA             | Emprise du projet sur 3 habitations.  | Indemniser les propriétaires.   | Acquisition.   |
| 18           | BR             | Habitations situées au nord de l'A43, après l'aire de service, (Romagnieu) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.  | Réalisation de protection à la source (merlon ou écran).   |
| 19           | BR             | 3 habitations situées en bordure de la RD35c (Avressieux) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Réalisation de protection à la source (merlon ou écran).   |
|              | BR             | 5 habitations isolées soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.  | Protection acoustique adaptée ou acquisition.  |
| 20           | PA             | Passage en remblai dans une zone plane et ouverte, en relation visuelle ponctuelle avec le bâti développé des côtières.   | Atténuer l'effet de coupure et de rampe.  | Raccordement aux masses végétales existantes.  |
| 21           | PA             | Incidence visuelle de l'ouvrage de tête de tunnel.  | Faciliter l'insertion de l'ouvrage.   | Reconstitution des lisières boisées et masses végétales traversées.<br>Etude architecturale particulière de la tête du tunnel. |





|   |  |
|---|--|
| <p><b>Rappel des principaux enjeux et sensibilités de l'environnement</b></p>         | <p>Le fuseau d'étude traverse les reliefs préalpins de l'Avant-pays Savoyard (chaillon calcaire de la montagne de l'Epine). Au plan hydrogéologique, il s'inscrit dans le bassin d'alimentation du lac d'Aiguebelette. Dans ce secteur, de nombreuses sources émergent.</p> <p>Le bocage alluvial et la ripisylve de l'Hyère (Saint-Thibaud-de-Couz) constituent également des enjeux forts du milieu naturel. Par contre, le bocage et les boisements de l'Avant-pays Savoyard et de la cuvette d'Aiguebelette représentent des enjeux moyens.</p> <p>La proximité du lac induit des sensibilités paysagères fortes en relation avec la fréquentation touristique élevée du site et les pressions urbanistiques qui s'y exercent. Le bâti se trouve très dispersé à la faveur de hameaux ou d'habitations isolés.</p> <p>Compte tenu de la nature du projet, les enjeux agricoles ne sont localisés qu'au niveau de la Bajatière et de la vallée de l'Hyère.</p>  |
| <p><b>Evaluation globale du projet par rapport aux enjeux et aux sensibilités</b></p> | <p>L'adoption d'une solution en tunnel permet de s'affranchir des contraintes du bâti et des sensibilités paysagères de la cuvette d'Aiguebelette. Trois secteurs, très limités restent à "ciel ouvert" : le franchissement du Gué des Planches, le secteur de la Bajatière et la vallée de l'Hyère.</p> <p>Les tunnels sous Dullin et l'Epine sont susceptibles d'intercepter des écoulements karstiques, voire des paléo-chenaux glaciaires. Les travaux feront l'objet de précautions particulières de chantier afin de ne pas perturber la qualité des eaux qui alimentent pour partie le lac d'Aiguebelette.</p> <p>Le projet est également susceptible de perturber l'alimentation en eau potable de Lépin-le-Lac. Des mesures adaptées permettront de conserver la qualité des eaux et la productivité des captages.</p> <p>Globalement, les impacts directs du projet sont limités. Ce sont surtout les sujétions des têtes de tunnels qui peuvent neutraliser temporairement des surfaces importantes et conduire à des mises en dépôt définitives.</p> |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés  | Objectif environnemental  | Mesures d'insertion du projet   |
|--------------|----------------|--|---|---|
| 1            | (S)            | Franchissement en déblai d'une zone de qualité géotechnique moyenne.   | Assurer la stabilité des talus des déblais.   | Mise en place éventuelle de masques drainants.  |
| 2            | H0             | Interception de réseaux karstiques.<br>Perturbations éventuelles de l'environnement hydrogéologique (sources privées, alimentation en eau potable, ...). | <p>Limiter les perturbations hydrogéologiques.</p> <p>Maîtriser les risques de pollution (notamment en phase de chantier).</p> <p>Gérer les rejets, notamment des fortes venues d'eau et des débousses éventuels.</p> <p>Maintenir les alimentations en eau des populations riveraines.</p> | <p>Récupération des eaux interceptées afin de compenser les pertes de débit d'étiage des sources éventuellement concernées.</p> <p>Dispositifs de décantation, de rétention et de filtrage en phase travaux et définitive.</p> <p>Recherche de solutions compensatoires si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte,</li> <li>- mise au point d'un dispositif de substitution en cas de perturbations importantes de l'alimentation en eau potable.</li> </ul> |
| 3            | H0             | Traversée éventuelle de paléotalwegs en relation avec les sources privées pour l'alimentation en eau potable de Lépin-le-Lac.                            | <p>Gérer le rejet d'éventuelles venues d'eau importantes.</p> <p>Maintenir une alimentation en eau des populations riveraines.</p>  | <p>Dispositifs de décantation, de rétention et de filtrage en phase travaux.</p> <p>Recherche de solutions compensatoires si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte,</li> <li>- mise au point d'un dispositif de substitution en cas de perturbations importantes de l'alimentation en eau potable.</li> </ul>   |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental   | Mesures d'insertion du projet   |
|--------------|----------------|---|--|---|
| 4            | HY             | Traversée du bassin versant du lac d'Aigueblette.   | Maintenir la qualité des eaux souterraines alimentant le lac.  | Dispositifs de décantation, de rétention et de filtrage en phase travaux aussi bien des rejets de tunnel que du chantier à l'air libre.<br>Recherche de solutions compensatoires si nécessaire :<br>- mise en place d'un dispositif de surveillance et d'alerte,<br>- mise au point d'un dispositif de substitution en cas de perturbations importantes de l'alimentation en eau potable. |
| 5            | HY             | Franchissement du Tier.   | Assurer le transit des écoulements.  | Franchissement du Tier en viaduc.   |
| 6            | HY             | Franchissement du ruisseau de la Pissière et du ruisseau de la Fardelière dans la zone de leur confluence.  | Assurer le transit des écoulements.<br>Améliorer les conditions de franchissement de la confluence des deux cours d'eau. | Ouvrage hydraulique de dimensionnement et de localisation adaptés.<br>Reconstitution de la confluence des deux cours d'eau à l'aval du franchissement de chacun d'eux.  |
| 7            | HY             | Franchissement de l'Hyère.  | Assurer le transit des écoulements.  | Franchissement de l'Hyère en estacade.  |
| 8            | HY             | Déboisement autour des têtes de tunnel avec risque d'entraînement de matières en suspension dans le ruisseau de la Pissière.  | Limiter les déboisements.<br>Préserver la qualité du cours d'eau.  | Piste d'accès sur l'emprise du projet.<br>Reconstitution des lisières et engazonnement rapide des talus.<br>Mise en place de bassin de décantation provisoire (chantier).   |
| 9            | HY             | Risque d'interruption des déplacements d'amphibiens forestiers.   | Maintenir les possibilités d'échange.  | Mise en place d'un dispositif de franchissement intégré à l'ouvrage hydraulique de la Pissière.   |
| 10           | HY             | Risque d'altération de la qualité de l'Hyère du fait des rejets des eaux des tunnels en phase chantier.   | Préserver la qualité de l'eau pour maintenir les potentialités biologiques et piscicoles de la rivière.                  | Mise en place de bassin de traitement et de décantation provisoires en phase chantier.  |
| 11           | HY             | Risque d'emprise sur la ripisylve et les boisements alluviaux de l'Hyère.   | Limiter les emprises et assurer la transparence hydraulique du projet.   | Réalisation d'une estacade supprimant les remblais dans la zone humide.<br>Reconstitution des lisières.   |
| 12           | AG             | Déstructuration d'un grand îlot d'exploitation avec emprise du projet lui-même d'environ 3 ha.<br>Les sujétions liées au creusement des tunnels encadrant ce court tronçon conduiront certainement à un besoin d'emprise temporaire important (installations de chantier, pistes, stockage de matériaux). | Limiter les impacts.   | Limitation des emprises de chantier.  |
| 13           | AG             | Les sujétions liées au creusement des deux tunnels encadrant ce court tronçon conduiront à un besoin temporaire de surface certainement plus important que l'emprise même du projet (installations de chantier, pistes, stockage de matériaux).   | Limiter les impacts.   | Limitation des emprises de chantier.  |
|              |                | Risque d'altération du cadre de vie pour environ 10 habitations situées à proximité du projet.  | Préserver le cadre de vie des habitations.   | Paysagement de proximité compatible avec des mesures de protections acoustiques éventuelles.  |
|              |                | Emprise du projet sur une habitation.   | Indemniser le propriétaire.  | Acquisition.  |
| 14           | BR             | Habitations (environ 6) au lieu-dit "Le Gué des Planches" (La Bridoire) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.   | Réalisation d'une protection acoustiques à la source (merlon ou écran).   |
| 15           | BR             | Habitations (2) au lieu-dit "La Bajatière" (Lépin-le-Lac) soumises à plus de 62 dB(A) de jour.  | Appliquer la réglementation.   | Réalisation d'une protection acoustiques à la source (merlon ou écran).   |
|              | BR             | 1 habitation isolée au lieu-dit "Le Gué des Planches" (La Bridoire) soumise à plus de 62 dB(A) de jour.   | Appliquer la réglementation.   | Protection acoustique adaptée ou acquisition.   |

| Repère carte | Thème concerné | Description des impacts localisés   | Objectif environnemental  | Mesures d'insertion du projet  |
|--------------|----------------|---|---|--|
| 16           | PA             | Coupure d'un fond de vallée étroit marquant l'entrée dans la cuvette du lac d'Aiguebelette. | Assurer une bonne insertion de l'ouvrage principal.                                 | Traitement architectural du viaduc.<br>Traitement paysager intégrant les abords du projet.                                       |
| 17           | PA             | Coupure d'un secteur bocager de qualité(Bajatière).   | Limiter la présence visuelle du remblai et maintenir la trame végétale.             | Adoucissement des talus.<br>Raccordement du réseau de haies hautes de part et d'autre du projet.                                 |
| 18           | PA             | Coupure de la vallée de l'Hyère.  | Traiter globalement l'insertion du projet en limitant l'effet de barrière visuelle. | Etude architecturale spécifique pour la définition de l'estacade.<br>Reconstitution des lisières aux abords des têtes de tunnel. |